

C.C.A.S. de la commune de Longechenal
131 rue de la Soierie
38690 LONGECHENAL

Réunion du C.C.A.S. du Vendredi 24 octobre 2025
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Convocation adressée le 17 octobre 2025

Affichée le : 17 octobre 2025

Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre octobre à vingt heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND, président.

Présents : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, Mme Claire LASSEUR, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal.

Mme Marie-Renée FERRAND, M. Vincent GRASSOT, Mme Christelle PASSINGE, Mme Emmanuelle RODILLON membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

Absents excusés : Mme Stéphanie LA GRASSA

Absents avec procuration : M. Romaric CHAVANT donne pouvoir à M. Charles FERRAND

Absents : Mme Margaux DROOGMANS.

Secrétaire de séance : Mme Claire LASSEUR,

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance.

Validation du compte rendu de la séance du 07 octobre 2025 à l'unanimité

1/ Organisation du repas des aînés

Le dernier conseil d'administration a retenu la date du samedi 15 novembre 2025 à midi pour le repas des aînés (préparation de la salle à 9H00). Le repas se déroulera à la salle de motricité de l'école, près de quatre-vingt-six personnes du village âgées de 70 ans ou plus ont été invitées cette année. Les conjoints des personnes invitées, ayant moins de 70 ans participeront financièrement au coût du repas.

Des consultations ont été menées auprès de deux traiteurs afin de choisir un menu pour cette occasion, la proposition de menu « à la carte » de CARIBOU traiteur au Mottier, a retenu l'intérêt des membres du conseil :

Gratin de ravioles aux pétoncles ; confit de canard aux cèpes ; riz pilaf ; fagots de haricots verts ; fromages secs ; gâteaux au chocolat à la crème de menthe ; pain tranché en panier, repas livré sans service, au prix de 18,60 € par personne.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer. Après en avoir délibéré, le conseil du CCAS décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter la proposition de Caribou Traiteur au prix de 18.60 € par personne.

2/ Distribution des colis

Afin de répondre à la situation des personnes à partir de 80 ans ne pouvant participer au repas, l'invitation propose un colis adapté à chacun : produits de soins ou colis festifs.

- Concernant les colis festifs, le conseil d'administration du 07 octobre dernier a délibéré en faveur de l'offre « Esprit Gourmet » pour un montant unitaire de 25.15 € plus les frais pour la livraison qui s'élèvent à 39.60 €.
- Concernant les personnes en situation de dépendance, le conseil a sollicité la pharmacie de La Frette qui propose un colis composé de divers produits de toilette et de soins pour un montant unitaire de 26.39 €

Les membres du conseil d'administration se retrouveront le samedi 12 décembre à 9 h 30 à la mairie afin d'organiser la distribution des colis à nos aînés.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer de l'offre de la pharmacie de la Frette pour nos aînés en établissements gériatriques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil du CCAS décide d'accepter la proposition de colis de soins de la pharmacie de la Frette au prix unitaire de 26.39 €.

3/Questions diverses

Opération Noël 2025 solidaire : Comme chaque année, l'association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère (3ABI) souhaite offrir aux foyers bénéficiaires un colis supplémentaire composé de différents articles en rapport avec les fêtes.

Les besoins sont listés dans un flyer qui sera diffusé dans la commune c'est-à-dire : des produits d'hygiène et de beauté ; des livres et bandes dessinées pour enfant ; des produits d'épicerie fine ; des friandises et confiseries.

L'association refuse les vêtements, les bijoux et articles de décoration et dispose de suffisamment de jeux et jouets pour les enfants.

Les dons ne doivent pas être emballés, pas de paquets cadeaux cette année, par économie de papier et gain de temps arrêt de la collecte au 30 novembre (impératif).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05

La Secrétaire



Le Président

